

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ILE
D'YEU

Séance du : 16 décembre 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/12/254

<p>Date Convocation 01/12/2025</p> <p>Date Affichage 09/12/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>- en exercice</td> <td style="text-align: right;">27</td> </tr> <tr> <td>- présents</td> <td style="text-align: right;">16</td> </tr> <tr> <td>- procurations</td> <td style="text-align: right;">04</td> </tr> <tr> <td>- absents</td> <td style="text-align: right;">07</td> </tr> </table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	04	- absents	07	<p>Le 16 Décembre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS 16</u> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Patrice BERNARD,</p> <p><u>PROCURATIONS 4</u> : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN, qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Patrice BERNARD,</p> <p><u>ABSENTS 7</u> : Valérie AURIAUX, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	04								
- absents	07								

EAU POTABLE : RAPPORT ANNUEL 2024

Rapporteur : Carole CHARUAU

Le rapporteur rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018 Vendée Eau dispose de la totalité de la compétence « Eau potable » sur l'ensemble de son territoire, comprenant principalement les missions relatives à la ressource en eau, la production et la distribution de l'eau potable, et la facturation aux abonnés du service.

Ainsi Vendée Eau exerce les prérogatives suivantes :

- L'établissement du règlement du Service de distribution d'eau potable qui définit les conditions d'exécution du Service proposé aux abonnés ;
- La fixation annuelle des tarifs du Service de l'eau potable, en rappelant qu'ils sont les mêmes pour l'ensemble des abonnés ;
- Le choix du mode de gestion du Service et des opérateurs à qui il confie l'exploitation au quotidien du service, tant pour la production que pour la distribution de l'eau potable.

Vendée Eau est propriétaire de la totalité des ouvrages de production d'eau potable et de distribution d'eau potable jusqu'aux compteurs des abonnés ; à ce titre Vendée Eau réalise tous les investissements pour l'amélioration, le renforcement et le développement des ouvrages et des réseaux, ainsi que leur renouvellement, pour garantir la performance et la pérennité du Service d'Eau en Vendée.

Le Comité Syndical de Vendée Eau a décidé d'instaurer 8 Conseils Locaux Vendée Eau. Les Conseils Locaux Vendée Eau sont des commissions consultatives territoriales associées aux travaux de Vendée Eau ; ils créent des liens avec les territoires et les abonnés et sont les interfaces avec les autres acteurs locaux de l'eau.

Le rapporteur rappelle l'obligation faite aux communes de présenter au Conseil Municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné à informer les usagers conformément à l'article L 2224-85 du CGCT. Ce document est établi en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Il est exposé au Conseil Municipal ledit rapport établi par Vendée Eau pour l'année 2024 : présentation de Vendée Eau, les ressources en eau du secteur, les indicateurs physiques, la qualité de l'eau, les indicateurs financiers, le dispositif d'expérimentation pour une tarification sociale et les indicateurs de performance.

Il est précisé que ce document est mis à la disposition du public en mairie et qu'il est accessible à tous les usagers sur le site de Vendée Eau.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Vendée Eau au titre de l'année 2024.

Le rapport est consultable sur le site : <https://www.vendee-eau.fr/systeme/documenttheque/> (taper l'année 2024 et le mot clé Ile d'Yeu) pour la synthèse. Pour le rapport global, une version papier est disponible auprès du service réseaux (1^{er} étage de la mairie) et est consultable sur : <https://www.vendee-eau.fr/systeme/documenttheque/?systemeParams=documents&category=74>

Le document a été également adressé par convocation par Internet mais pas en format papier au regard de son volume, à l'exception de la note synthétique de 5 pages pour l'ensemble de la Vendée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARJAU